

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 23 FEVRIER 2010

PRESENTS :

M. le Maire, Mmes BLOSSER Marie-Thérèse, TATOUD Josiane, BAUDART Monique, LEVILLAIN Karine, Melle BENOIT Sophie, M. VION Bernard, LOMBARD Thierry, BLOSSER Pierre-Olivier, CHEVASSU Morgan, VION Sylvestre et VABOIS Gérald.

ABSENTE REPRESENTEE:

Me CHAILLET Sylvie (pouvoir à Me TATOUD Josiane).

ABSENTS : M. VION-BROUSSAILLES Richard et BRIQUET Dominique.

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination de Me LEVILLAIN Karine en qualité de secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

Il est ensuite procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour :

Compte-rendu des décisions prises par M. le Maire en vertu de la délégation du Conseil Municipal (article L-2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales) :

- Mandat de maîtrise d'ouvrage pour la restructuration du complexe sportif « le Prélude » et de réorganisation de la halle olympique (décision du maire n°01-10 du 15 janvier 2010)

CONSIDERANT que dans le cadre du projet de restructuration du Prélude et de réorganisation de la halle olympique (montant estimatif des travaux : 6 500 000 €HT), il convient de confier à une entreprise spécialisée un mandat de maîtrise d'ouvrage publique de cette opération,

VU la consultation effectuée par la Commune dans le cadre de la procédure adaptée, à l'issue de laquelle une seule entreprise a présenté une offre réglementaire : la Société d'Aménagement de la Savoie.

CONSIDERANT que l'offre de la SAS répond pleinement aux attentes de la Commune,

LE MAIRE DECIDE de confier à la Société d'Aménagement de la Savoie (SAS) 60, avenue du Comte Vert – 73000 CHAMBERY, un mandat de maîtrise d'ouvrage publique d'un montant global de **200 950,00 €HT** soit **240 336,20 €TTC**.

- Travaux nécessaires à la desserte en électricité du hameau des Prioux (décision du maire n°02-10 du 29 janvier 2010)

CONSIDERANT que ERDF a réalisé les travaux d'électrification du Refuge du Roc de la Pêche fin 2009.

CONSIDERANT que la Commune envisage de réaliser les travaux nécessaires à la desserte en électricité du hameau des Prioux comptant environ une vingtaine de propriétaires.

VU la proposition de raccordement présentée par Electricité Réseau Distribution France.

LE MAIRE DECIDE de confier à ERDF, la desserte en électricité du hameau des Prioux qui se décompose en 2 offres :

- La première d'un montant de **18 972.55 € HT** soit **22 691.17 € TTC** correspondant à la ligne haute tension pour l'alimentation du poste de transformation.
- La deuxième d'un montant de **15 479.27 € HT** soit **18 513.21 € TTC** correspondant à la ligne moyenne tension qui alimentera toutes les habitations existantes.

1) Approbation de la Modification Simplifiée N°2 du PLU.

Elle concerne la rectification d'une erreur matérielle du cadastre concernant l'implantation de la ferme de Christian ROLLAND au lieu-dit Coderrier. La présente modification simplifiée corrige donc cette erreur matérielle en faisant correspondre le périmètre de la zone A avec l'implantation exacte de la ferme. Le projet mis à disposition du public du 14 janvier au 14 février 2010 n'a pas fait l'objet de remarques et peut être approuvé.

Le Conseil Municipal décide donc à l'unanimité d'approuver le dossier de modification simplifiée N°2 du PLU.

La présente délibération fera l'objet, conformément à l'art. R.123-25 du Code de l'Urbanisme, d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention dans un journal d'annonces légales.

Le dossier sera tenu à la disposition du public à la Mairie de Pralognan-la-Vanoise et à la Sous-préfecture d'Albertville aux heures et jours habituels d'ouverture.

La présente délibération et les dispositions résultant de la modification du PLU, seront exécutoires dès l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité (affichage en Mairie, insertion dans un journal diffusé dans le Département).

2) ONF :**- Levée de l'option d'assujettissement à TVA de l'exploitation forestière.**

Du fait de l'absence de recettes de coupes de bois depuis plusieurs années, nos demandes de remboursement de TVA relatives aux déclarations 2008 et 2009 sont rejetées par les services des impôts et il convient donc de clôturer notre dossier d'assujettissement (ouvert au 1^{er} janvier 1997) afin de revenir au système du FCTVA (fonds de compensation) applicable aux seules dépenses d'investissement.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de lever l'option d'assujettissement à la TVA des activités d'exploitation forestière de la Commune et sollicite auprès du Service des Impôts des Entreprises de Moutiers la clôture du dossier correspondant.

- Destination des coupes de bois 2010 et désignation des garants.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'affecter à l'affouage les parcelles 47, 6 et 22a ainsi que tous les chablis de l'année.

Les garants désignés l'an passé sont reconduits (Monique BAUDART, Bernard VION et Richard VION-BROUSSAILLES). Les tarifs de cession des menus produits de l'année 2010 sont arrêtés conformément au tableau élaboré par les services forestiers.

3) Bail à ferme Sylvain CHEVASSU / Commune pour l'exploitation de la Montagne de Chapendu.

Il est proposé de reconduire avec le repreneur de l'activité agricole de M. Christian ROLLAND, à savoir M. Sylvain CHEVASSU, le bail à ferme relatif à l'exploitation de la montagne de CHAPENDU, dans les mêmes termes et aux mêmes conditions que le bail initial, avec effet au 1^{er} janvier 2010, durée de 9 ans (soit jusqu'au 31 décembre 2018) et loyer de 220,59 €, révisable annuellement en fonction de la variation de l'indice de fermage, transmis par la Préfecture.

Le Conseil Municipal décide à la majorité d'approuver ce bail et d'autoriser M. le Maire à le signer (4 contre en raison du trop faible montant du loyer: Marie-Thérèse BLOSSER, Sophie BENOIT, Bernard VION et Pierre-Olivier BLOSSER - 2 abstentions : Josiane TATOUD et Sylvie CHAILLET représentée). Il sera par ailleurs demandé à l'intéressé de travailler en bon partenariat avec la Commune, notamment pour l'entretien de ses pistes.

4) Tableau des effectifs du Personnel Communal : suppression d'un emploi contractuel d'agent technique (6 mois) et création d'un emploi d'adjoint technique 2^e classe à temps complet.

Comme cela avait été envisagé dans le cadre de la réflexion sur l'amélioration du fonctionnement des Services Techniques, il est proposé de transformer en un poste à l'année, l'un des quatre emplois de renfort contractuel saisonnier recruté habituellement de mai à octobre.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité la suppression d'1 emploi contractuel saisonnier (6 mois) d'agent technique et la création d'1 emploi d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe à temps complet.

5) Amortissement du solde créditeur du compte 204164 (subventions d'équipement).

Il convient de procéder à l'amortissement sur 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2010 du solde créditeur au 31-12-2009 du compte 204164 de la Commune soit 7 400,00 € (au lieu de 15 000 € prévus initialement) correspondant à la subvention d'équipement 2009 à l'EPIC Office de Tourisme.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de procéder à l'amortissement précité du compte 204164 du budget communal.

6) Préparation des budgets primitifs 2010 (Eau-Assainissement et Commune).

Les budgets devant être votés avant le 31 mars prochain, les bilans de l'exercice écoulé (comptes administratifs 2009) sont présentés, et les orientations sont définies pour l'élaboration des budgets 2010.

QUESTIONS DIVERSES : sans objet.

Plus aucune question n'étant posée, la séance est levée à 23H10

Le Maire

Thierry THOMAS